



Direction de l'achat public
Service des marchés de bâtiment

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Accord-cadre d'exploitation
maintenance CVC/ECS de la
délégation régionale PACA sur
les sites de La Garde, Marseille
et Aix-en-Provence

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°
Date limite de remise des
plis

ACH26070
30/11/2026 à 12 :00

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur

Le **centre national de la fonction publique territoriale** (CNFPT) dont les missions sont décrites sur le site institutionnel : <http://www.cnfpt.fr>.

Direction de l'achat public

Représentant : Belkacem MEHADDI Directeur général

Adresse : 80 rue de Reuilly - CS 41232

75578 PARIS CEDEX 12

Site internet : <http://www.cnfpt.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Accord-cadre d'exploitation maintenance CVC/ECS de la délégation régionale PACA sur les sites de La Garde, Marseille et Aix-en Provence**

Code CPV	Libellé CPV
50700000-2	Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments
50720000-8	Entretien chauffage central
50730000-1	Groupes réfrigérants

■ Caractéristiques principales du contrat

Objet du contrat	Accord-cadre d'exploitation maintenance CVC/ECS de la délégation régionale PACA sur les sites de La Garde, Marseille et Aix-en Provence
Acheteur	CNFPT (Direction de l'achat public)
Type de contrat	Accord-cadre mixte pour une part à prix forfaitaires et pour une part à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	83130 LA GARDE 13003 MARSEILLE 13290 AIX-EN-PROVENCE

Allotissement

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

Les textes applicables au présent marché sont le [code de la commande publique](#) (ci-après dénommé « code ») et ses [annexes](#), dans leur version en vigueur au jour de l'envoi en publication de l'avis d'appel à la concurrence ou, à défaut d'avis, de la date d'engagement de la présente consultation.

■ Déroulé de la procédure et planning indicatif

	Publication de la consultation	octobre 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	novembre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	novembre 2026
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	décembre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	janvier 2027
	Information des candidats non retenus	février 2027
	Signature et notification du contrat	mars 2027

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement (AE)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Bordereau de prix unitaire (BPU)
- Détail quantitatif estimatif (DQE)
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Annexes au CCTP :

Annexe	Nom fichier	Contenu
Annexes 1.1 & 1.2	2026 - CNFPT PACA - Marché CVC- CCTP-A1-1-SLA-v3 2026 - CNFPT PACA - Marché CVC- CCTP-A1-2-KPI-v3	SLA (Engagements de services) / KPI (Indicateurs de performance et pénalités)
Annexe 2	2026 - CNFPT PACA - Marché CVC- CCTP-A2-Preventif minimal-v3	Prestations minimales d'entretien préventif
Annexe 3	2026-CNFPT_PACA-CVC_CCTP-A3-Nomenclature des équipements-v1	Nomenclature des installations techniques
Annexe 4	2026 - CNFPT PACA - Marché CVC- CCTP-A4-CdT - v1	Estimation de la charge de travail par le TITULAIRE

- Déclaration de sous-traitance (DC4)
- Règlement de la consultation (RC)

■ Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://cnfpt.marches-publics.info>.

■ Conditions d'utilisation de la plateforme

Le CNFPT est doté d'un profil acheteur <https://cnfpt.marches-publics.info> permettant aux opérateurs économiques d'obtenir gratuitement l'ensemble des documents de la consultation.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Les candidats s'engagent à prendre connaissance de tous les documents déposés par le pouvoir adjudicateur sur la plate-forme notamment ceux déposés dans les fichiers relatifs aux pièces communes du marché concerné.

L'accès aux documents de la consultation n'est pas soumis à une identification préalable des opérateurs économiques. Ainsi, avant de pouvoir télécharger les documents de la consultation, les opérateurs doivent choisir le mode de téléchargement souhaité :

- **Téléchargement en mode anonyme** ne permettant pas d'être tenus informés en cas de modification de la consultation et de réponses apportées par le pouvoir adjudicateur aux questions posées durant la période de publicité.
- **Téléchargement en mode identifié (recommandé)** : la validité de l'adresse électronique utilisée pour informer des éventuelles modifications aux documents de la consultation et des réponses aux questions des candidats en cours de publicité est de la responsabilité de l'opérateur.

Les conditions d'utilisation de la plateforme, dont les préalables (prérequis), les modalités de dépôt avec test préalable, les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle antivirus, la correspondance électronique, les modalités de saisie du service d'assistance, doivent être consultées sur le profil acheteur à l'adresse suivante : <https://awsolutions.fr/blog/cgu/>.

Liens vers les pages d'assistance du profil acheteur :

- <https://cnfpt.marches-publics.info/pratique-assistance.htm>
- <https://awsolutions.fr/blog/assistance-fournisseur/>

Pour contacter le support entreprises de notre profil acheteur :

- support-entreprises@aws-france.com (à privilégier pour des raisons de traçabilité)
- 0892 14 00 04

⚠ Avant la date limite de dépôt des plis, il est demandé aux candidats de déposer un dossier complet de remplacement en cas de plis successifs sur un même lot ou marché car seul le dernier dépôt est pris en compte par le profil acheteur.

■ Précisions sur les candidatures (groupement, candidature multiple, liens entre candidats)

En cas d'attribution du contrat à un groupement, celui-ci devra revêtir la forme suivante : Groupement conjoint avec mandataire solidaire

Le candidat n'est pas autorisé à présenter plusieurs offres par marché en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à la décision du Conseil d'État (n°436532 du 8 décembre 2020, Métropole Aix-Marseille-Provence), si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales sont à regarder comme un seul et même soumissionnaire et seule est retenue la dernière réponse déposée (article R. 2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R. 2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité.

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents

Les candidats doivent **obligatoirement** effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

Personne à contacter : Lilian COURILLEAU- Délégation régionale PACA – Chargé de la gestion technique du patrimoine - Tél. : 04 94 08 96 31 - Portable : 07 60 63 00 36 Mail : lilian.courilleau@cnfpt.fr

Les candidats pouvant apporter une preuve de la connaissance récente (moins de 2 ans) et suffisante du site au regard des prestations objet du marché sont dispensés d'effectuer la visite dans la mesure où ils en apportent la preuve dans leur offre (fourniture d'attestation de visite précédente, preuve d'interventions similaires dans les locaux concernés, etc.).

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Au démarrage de la visite, les candidats signeront un registre qui prouvera leur présence à la visite.

■ Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Modalités de remise des plis

Les plis doivent être déposés avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://cnfpt.marches-publics.info> (renseigner le n° de consultation : ACH26070 dans le moteur de recherche).

Les conditions d'utilisation de la plateforme sont à consulter ci-avant (paragraphe du même nom dans le 2.) et sur <https://awsolutions.fr/blog/cgu/>.

En particulier, il est conseillé de déposer les plis électroniques **24 heures** avant l'expiration du délai et 48 heures en cas de fichiers ou plis massifs (notamment > 500 Mo ou si le poste informatique utilisé ne dispose pas d'une mémoire centrale libre suffisante).

Concernant le nommage, il est recommandé d'intituler les fichiers avec au **maximum 30 caractères**, sans accent ni caractère spécial.

En cas de difficulté, pour contacter le support entreprises de notre profil acheteur dans le cadre d'un dépôt, il convient d'[envoyer un mail au support-entreprises@aws-france.com](mailto:envoyer_un_mail_au_support-entreprises@aws-france.com) en indiquant la raison sociale, le nom et n° de téléphone de la personne effectuant le dépôt, la référence de la consultation (ACH26070), le nom de l'acheteur (CNFPT) et en signalant la phase de dépôt pour que la demande soit priorisée. L'assistance peut ensuite être contactée par téléphone (0892 14 00 04).

Il est précisé que sur le profil acheteur, les dates et heures limites ainsi que l'horodatage opéré sur l'ensemble des consultations du CNFPT sont configurés selon les dates et heure en vigueur en **métropole**, y compris pour les consultations lancées par les délégations situées en outre-mer.

Parallèlement à l'envoi électronique, les candidats ont la faculté de faire parvenir au CNFPT une **copie de sauvegarde** de leur candidature et de leur offre sur support physique électronique (CD Rom, DVD Rom, clé USB...) ou sur support papier. Les conditions d'ouverture de cette copie sont fixées dans l'[annexe 6](#) du code.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé indiquant le n° ACH26070 et l'objet de la procédure : Accord-cadre d'exploitation maintenance CVC/ECS de la délégation régionale PACA sur les sites de La Garde, Marseille et Aix-en Provence et la mention " COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR" suivi du nom du candidat.

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis contre récépissé à l'adresse ci-après.

Siège du CNFPT
80 rue de Reuilly
75012 PARIS
Contact : Siège du CNFPT (à l'accueil)

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 (sauf jours fériés).

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ Contenu des plis

Candidatures

(Conditions de participation tenant à l'aptitude professionnelle, la capacité économique et financière et les capacités techniques et professionnelles des candidats) :

A l'appui de leur candidature, les candidats et, le cas échéant, chaque membre du groupement d'opérateurs économiques, doivent fournir les documents et informations suivants :

Documents et informations	Descriptif
Certificats de qualification professionnelle	Les certificats ci-dessous ou équivalents, y compris ceux délivrés par des organismes établis dans d'autres États membres. À défaut, la capacité peut être

	justifiée par tout moyen de preuve équivalent, notamment des références de prestations similaires. Ces certificats peuvent être produits par le cotraitant ou le sous-traitant chargé des prestations concernées. Les certificats ci-dessous ou équivalents : - Qualification en maintenance d'installations de génie climatique (chauffage, PAC et groupes froids en tertiaire), de type QUALIBAT 5263 / 5264 ou équivalent ; - Attestation de capacité en cours de validité (art. R. 543-99 du code de l'environnement), catégorie I (arrêté du 30/06/2008) ou catégorie A1 (arrêté du 21/11/2025), ou équivalent
Chiffre d'affaires global et lié à l'objet du marché	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché et portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 fourni prérempli dans le DCE de la consultation ou disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 fourni prérempli dans le DCE de la consultation ou disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Inscription obligatoire sur un registre professionnel	Inscription obligatoire sur un registre professionnel (art. R. 2142-5 du code de la commande publique)
Moyens humains (effectifs)	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années (ou moins si l'opérateur est nouvellement créé)
Moyens techniques (outillage, matériel, équipement technique)	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Référence services	Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années (ou moins si l'opérateur est nouvellement créé) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Risques professionnels	Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

NB : l'opérateur est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen si, pour une raison justifiée, il n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur.

Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un **DUME** (document unique de marché européen) qui doit être rédigé en français.

Pour présenter le DUME, les candidats doivent utiliser l'espace dédié sur le site [ChorusPro](#), accessible gratuitement. Il leur appartient de le remplir en ligne, en se basant sur les informations requises du CNFPT. (Si le DUME figure parmi les documents de la consultation, ils peuvent le remplir en ligne sur la base du modèle préétabli par le CNFPT).

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve demandés dès lors qu'ils peuvent être obtenus directement et gratuitement par le biais d'un **système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique**. Dans cette hypothèse, le candidat devra fournir à l'appui de sa candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace.

Pour se prévaloir de la possibilité offerte par l'article R.2143-14 du code, le candidat donne toutes les informations (n° de procédure et intitulé) permettant de retrouver les documents justificatifs et moyens de preuve déjà fournis au service acheteur du CNFPT. Ces documents doivent être encore valables.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement (ou ce qui en tient lieu) :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Si le candidat souhaite que soient prises en compte les capacités professionnelles et techniques d'un ou plusieurs autres opérateurs économiques (quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui), il doit joindre le cas échéant - pour chacun d'eux - l'ensemble des éléments énumérés et apporter la preuve qu'il en dispose pour l'exécution des prestations, par tout moyen approprié avant l'attribution du marché, en particulier par une attestation de mise à disposition de moyens dûment signée par le représentant habilité de l'opérateur sur lequel la candidature s'appuie.

Offre :

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	Acte d'engagement
Curriculum vitae du personnel assigné à l'exécution du marché	Les Curriculum vitae anonymisés du personnel assigné à l'exécution du marché
Curriculum vitae du personnel d'encadrement	Les Curriculum vitae anonymisés du personnel d'encadrement assigné à l'exécution du marché.
Déclaration de sous-traitance (DC4)	Dans l'hypothèse où le candidat envisage d'ores et déjà d'avoir recours à la sous-traitance, il doit joindre une déclaration conforme aux dispositions des articles R.2193-1 et R.2193-2 du code de la commande publique
Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)	Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complétée
Détail quantitatif estimatif (DQE)	Détail quantitatif estimatif (DQE) complété
Bordereau de prix unitaire (BPU)	Bordereau de prix unitaire (BPU) complétée
Annexe 4 au CCTP complétée	Estimation de la charge de travail (Annexe 4 au CCTP) complétée par le candidat
Mémoire technique	Mémoire technique tel que décrit ci-dessous

1 Cadre de mémoire technique

Le mémoire technique produit par le candidat sera constitué de 6 chapitres dont les intitulés et le contenu figurent ci-après. Le mémoire technique pourra être accompagné de toutes pièces utiles à condition que les documents annexés fassent l'objet d'une identification précise dans le mémoire (Document, partie, n° de page, article etc.).

Le candidat devra obligatoirement présenter son mémoire en respectant la forme imposée ci-dessous :

1.1 Présentation du candidat

Dans ce chapitre, le candidat décrira :

- ☐ Sa compréhension des attentes et la présentation de ses motivations contribuant à l'atteinte des objectifs du Pouvoir Adjudicateur.
- ☐ L'entreprise et l'agence en charge de l'exploitation et maintenance, sa localisation, le secteur géographique qu'elle couvre

1.2 Organisation mise en place

Dans ce chapitre, le candidat décrira l'organisation mise en place (sous-critère 2.2.1) pour assurer les prestations de :

- ☐ Conduite et maintenance préventive,
- ☐ Contrôles règlementaires et vérifications légales,
- ☐ Maintenance corrective et dépannages : gestion des pannes et des demandes d'intervention, procédure d'escalade (sous-critère 2.2.1),
- ☐ Astreinte : organisation (équipe, formation, documentation, ...) et délais d'intervention (sous-critère 2.2.4),
- ☐ Travaux et prestations hors forfait : outils de gestion et organisation, procédures de validation des dépenses, méthodologie d'établissement des devis (délais, contenu), modalités d'achat des pièces et d'application du coefficient k, méthodologie garantissant la transparence, moyens mis en œuvre pour garantir la compétitivité des prix de fourniture (sous-critère 3.2).

Il décrira également l'organisation et le fonctionnement du système de management de la qualité (procédures, autocontrôles, audits, ...), en précisant les indicateurs qualité proposés ainsi que la procédure et la fréquence des autocontrôles (sous-critère 2.3.2).

Il décrira enfin le dispositif de reporting : traçabilité des interventions sur site, fréquence et indicateurs du reporting, organisation des réunions et intervenants, contenu des rapports, avec un exemple à l'appui (sous-critère 2.3.1).

1.3 Moyens humains

Le chapitre se décompose en deux parties distinctes : les missions particulières au démarrage du Marché et la phase d'exploitation courante.

En phase de démarrage (sous-critère 2.1)

Le candidat :

- ☐ Décrira la méthodologie mise en œuvre pour la prise en charge
- ☐ Décrira les équipes d'appui qu'il compte détacher en support de l'équipe affectée au site ;
- ☐ Précisera pour chacune des personnes composant cette équipe d'appui, les qualifications ainsi que le volume d'activité sur site ;
- ☐ Indiquera le volume total d'heures qu'il a prévu pour assurer la prise en charge.

- ☐ Joindra des exemples des livrables remis lors de la prise en charge (rapports, plannings, ...).

En phase d'exploitation normale

Le candidat :

- ☐ Présentera la totalité de l'équipe avec une mise en évidence du personnel affecté au marché (habilitations, qualifications, niveaux de formation, expérience, ancienneté dans la structure, ...), son organigramme et le rôle de chacun, en renvoyant aux CV joints à l'offre (sous-critère 2.2.1) ;
- ☐ Recensera des entreprises sous-traitantes et des prestations qui leur seront confiées, en justifiant ce choix, et décrira les modalités de gestion et de pilotage de la sous-traitance (suivi qualité, coordination) (sous-critère 2.2.3) ;
- ☐ Précisera la fréquence de passage sur sites et le planning de présence qu'il propose pour assurer les prestations qui lui sont confiées (sous-critère 2.2.1) ;
- ☐ Indiquera le volume annuel total d'heures qu'il a prévu pour assurer les prestations qui lui sont confiées et les répartira entre les intervenants, en cohérence avec l'Annexe 4 au CCTP complétée et avec la DPGF ; il détaillera les heures de support et les coûts annexes du P2 (sous-critère 3.1) ;
- ☐ Précisera les procédures pour le remplacement (gestion des absences, continuité de service) et la formation des effectifs affectés au marché (plan de formation, maintien des habilitations) (sous-critère 2.2.5).

1.4 Moyens matériels

Dans ce chapitre, le candidat décrira :

- ☐ Les moyens dont disposent ses techniciens du candidat pour accomplir les prestations de conduite, d'entretien et de maintenance des équipements et ouvrages qui lui sont confiés, en distinguant les opérations de maintenance préventive, d'une part, et de diagnostic et de maintenance corrective, d'autre part (sous-critère 2.2.2) ;
- ☐ Les dispositions prises pour la maîtrise du risque légionellose (sous-critère 2.2.2) ;
- ☐ Les modalités de réalisation des prestations spécifiques, notamment fluides frigorigènes, filtration, ramonage, disconnecteurs, ... (sous-critère 2.2.2) ;
- ☐ La composition et la gestion du stock de premiers secours (sous-critère 2.2.2) ;
- ☐ Les dispositifs permettant de tracer et d'enregistrer l'ensemble des défaillances apparues et/ou signalées (sous-critère 2.3.1) ;
- ☐ Les fonctionnalités de l'outil de GMAO/GDI et de l'interface WEB (portail client) mise à disposition par le candidat pour répondre aux attentes du CLIENT et mettra en avant de ses fonctionnalités particulières, en joignant des visuels et en précisant les modalités de mise à jour (sous-critère 2.4) ;
- ☐ Les moyens de mesure et d'enregistrement (thermomètre enregistreur, caméra thermique, débitmètre à ultrason, analyseur de réseau électrique, etc.) proposés par le candidat dans le cadre des prestations qui lui sont confiées. Pour chaque type d'appareil proposé, en préciser le nombre (sous-critère 2.2.2).

1.5 Démarche RSE

Dans ce chapitre, le candidat décrira :

- ☐ Sa démarche RSE globale et locale (sous-critère 4.2) ;
- ☐ Les actions environnementales spécifiques au marché, concrètes et chiffrées, (réduction de l'impact carbone, gestion des déchets, produits et consommables, ...) (sous-critère 4.1) ;

- ☐ Les actions sociales spécifiques au marché (conditions de travail, sécurité, insertion, formation, ...) (sous-critère 4.1) ;
- ☐ Pilotage RSE du marché : Indicateurs de suivi, objectifs, reporting (sous-critère 4.2).

1.6 Synthèse et particularité de l'offre

Dans ce chapitre, le candidat mettra en avant les points forts de son offre et les éléments de sa méthodologie novateurs et/ou spécifiques qui lui permettront :

- ☐ De satisfaire les objectifs du CCTP en termes de qualité de service ;
- ☐ De s'adapter rapidement à des situations particulières ou exceptionnelles.

Tous les autres éléments devront être mis en annexe du mémoire technique.

4. JUGEMENTS DES CANDIDATURES, DES OFFRES ET FORMALITES A ACCOMPLIR PAR L'ATTRIBUTAIRE

■ Jugement des offres

Le CNFPT vérifie que les offres reçues dans les délais requis, sont régulières, acceptables et appropriées.

Le cas échéant, le CNFPT peut autoriser la régularisation d'offres dans le respect des dispositions du code de la commande publique.

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critères	Pondération (Points)
1-Critère Prix des prestations	40
1.1- « Prix des prestations forfaitaires P2 (y compris missions de démarrage) sur la durée totale de l'accord-cadre (24 mois + 2 reconductions) ».	30
1.2-Prix des prestations à la demande (BPU)	10
Critère Valeur Technique	54
2-Organisation mise en place et moyens proposés pour l'exécution de l'accord-cadre	44
2.1-Organisation et moyens mis en œuvre lors de la mission particulière au démarrage et qualité des livrables remis Ce sous-critère sera analysé à partir des éléments suivants : -Méthodologie de prise en charge -Équipes d'appui dédiées au démarrage -Qualité et adéquation des livrables remis (exemples de rapports, plannings...) -Cohérence des moyens humains par rapport aux exigences du CCTP	6
2.2 - Organisation et moyens mis en œuvre pour l'exécution et le suivi des prestations en exploitation courante	26

2.2.1 - Organisation prévue (organigramme, intervenants, profils et qualifications, ...) Ce sous-critère sera analysé à partir des éléments suivants : -Organisation générale et intervenants dédiés Organigramme, rôles, fréquences de passage -Présentation des intervenants et CV -Qualifications et habilitations -Niveaux de formation - Expérience et ancienneté dans la structure -Gestion des pannes et des demandes d'intervention -Procédure d'escalade	14
2.2.2 - Moyens mis en œuvre Ce sous-critère sera analysé à partir des éléments suivants : -Moyens matériel à disposition des équipes pour les opérations spécifiques de maintenance préventive -Moyens matériel à disposition des équipes pour les opérations de diagnostic et de maintenance corrective -Maîtrise du risque légionellose -Informations sur les prestations spécifiques (notamment fluide frigorigène, filtration, ramonage, disconnecteur, ...) -Stock de premiers secours	6
2.2.3 - Sous-traitance (pertinence des prestations sous-traitées, modalités de gestion des sous-traitants...) Ce sous-critère sera analysé à partir des éléments suivants : -Pertinence des prestations sous-traitées et identification des sous-traitants Liste des sous-traitants, périmètre, justification du choix -Gestion et pilotage de la sous-traitance Modalités de suivi qualité, coordination	2
2.2.4 - Astreinte Ce sous-critère sera analysé à partir des éléments suivants : -Organisation (équipe, formation, documentation, ...) -Délais d'intervention	2
2.2.5 - Remplacements et formations Ce sous-critère sera analysé à partir des éléments suivants : -Gestion des absences et continuité de service -Procédure de remplacement -Politique de formation des intervenants Plan de formation, habilitations maintenues	2
2.3- Organisation et outils mis en œuvre pour le reporting, contrôle qualité et plan de progrès	6
2.3.1 - Reporting (adéquation des moyens mis en oeuvre pour assurer la qualité de service conforme aux exigences du CCTP) Ce sous-critère sera analysé à partir des éléments suivants : -Traçabilité des interventions sur site -Reporting (fréquence, indicateurs) -Réunions (notamment organisation, intervenants) -Rapports (contenu, exemple)	3

2.3.2 - Contrôle qualité (proposition d'indicateurs qualité, modalités et fréquences des contrôles...) Ce sous-critère sera analysé à partir des éléments suivants : - Indicateurs proposés - Procédure et fréquence des autocontrôles - Audits	3
2.4 - Organisation et outils de gestion GMAO/GDI et portail client Ce sous-critère sera analysé à partir des éléments suivants : - Contenu et fonctionnalités - Visuels - Modalités de mise à jour	6
3-Cohérence et pertinence de l'offre	10
3.1 - Cohérence des moyens humains prévus pour les prestations P2 Ce sous-critère sera analysé à partir des éléments suivants : - Décomposition du nombre d'heures allouées au marché (y compris support) - Détails des coûts annexes P2 - Cohérence avec le chiffrage du P2	4
3.2 - Pertinence de l'organisation des prestations hors forfait (achat des pièces > 500 € HT, application du coefficient k, délais et contenu des devis, transparence) Ce sous-critère sera analysé à partir des éléments suivants : - Outils de gestion des prestations hors forfait et organisation - Procédures liées à la validation des dépenses - Méthodologie pour le respect de la transparence - Moyens mis en œuvre pour garantir la compétitivité des prix de fourniture - Méthodologie d'établissement	6
4-Critères sociaux et environnementaux	6
4.1 - Pertinence des mesures proposées pour réduire l'empreinte environnementale des prestations et impact social Ce sous-critère sera analysé à partir des éléments suivants : - Actions environnementales spécifiques au marché (CO2, déchets, produits, consommables) Actions concrètes, chiffrées, propres au marché - Conditions de travail, insertion, formation Actions sociales spécifiques au marché	4
4.2 - Qualité du dispositif de suivi et d'amélioration continue des performances RSE Ce sous-critère sera analysé à partir des éléments suivants : - politique RSE - Indicateurs de suivi RSE - Reporting client	2

☐ **Critère « Prix » sur 40 points :**

Le sous-critère Prix des prestations forfaitaires sera apprécié sur la base de la DPGF (annexe de l'acte d'engagement) et comparativement à l'ensemble des offres. La note sera obtenue en divisant le prix de

la prestation de l'offre la moins disante par le prix de la prestation de l'offre analysée multiplié par le taux de pondération du critère.

$$\text{Note} = (P0/P) \times 30$$

P0 = Prix de la prestation la moins disante

P = Prix de la prestation analysée

30 = pondération du prix

Le sous-critère Prix des prestations à la demande (sur 10 points) sera apprécié dans un détail quantitatif estimatif (DQE) alimenté automatiquement par le BPU joint à l'acte d'engagement de l'accord-cadre permettant d'estimer le prix de l'offre.

☐ **Critère Valeur technique sur 54 points :**

Fourchette de notation et appréciation des critères et sous-critères :

Note entre 8 et 10 - La proposition répond de manière très satisfaisante à toutes les exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Note entre 6 et 7,9 - La proposition répond de manière satisfaisante aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Note entre 4 et 5,9 - La proposition répond moyennement aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Note entre 2 et 3,9 - La proposition répond de manière lacunaire à certaines exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Note entre 1 et 1,9 - la proposition répond insuffisamment par manque d'éléments d'appréciation aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Disqualifiée- La proposition ne satisfait pas aux exigences et/ou conditions de participation de la consultation, « Irrégulière, inacceptable ou inappropriée ».

Les notes attribuées peuvent aller jusqu'à deux chiffres après la virgule.

☐ **Critères sociaux et environnementaux sur 6 points :**

Fourchette de notation et appréciation des critères et sous-critères :

Note entre 8 et 10 - La proposition répond de manière très satisfaisante à toutes les exigences qualitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Note entre 6 et 7,9 - La proposition répond de manière satisfaisante aux exigences qualitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Note entre 4 et 5,9 - La proposition répond moyennement aux exigences qualitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Note entre 2 et 3,9 - La proposition répond de manière lacunaire à certaines exigences qualitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Note entre 1 et 1,9 - la proposition répond insuffisamment par manque d'éléments d'appréciation aux exigences qualitatives attendues pour réaliser l'objet du marché

Disqualifiée- La proposition ne satisfait pas aux exigences et/ou conditions de participation de la consultation, « Irrégulière, inacceptable ou inappropriée ».

Les notes attribuées peuvent aller jusqu'à deux chiffres après la virgule

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire**

L'attribution définitive est prononcée sous réserve que le candidat retenu produise les documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	Acte d'engagement signé
Attestation de régularité sociale	Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale datant de moins de 6 mois. Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.
Certificat de régularité fiscale	Certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts listés ci-après, délivré par l'administration fiscale dont relève le candidat : l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée. Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.
Déclaration préalable de détachement de travailleurs sur le sol français	Le cas échéant, les pièces prévues à l'article R. 1263-12 [détachement de travailleurs] du code du travail
Liste nominative du personnel étranger	Le cas échéant, les pièces prévues aux articles D. 8254-2 à D. 8254-5 [liste nominative du personnel étranger] du code du travail.
Numéro unique d'identification	Depuis novembre 2021, en remplacement de l'extrait du registre pertinent, est requis le numéro unique d'identification (SIREN ou SIRET) permettant au CNFPT d'accéder aux informations pertinentes par le biais de l'annuaire https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/ . Si l'attributaire est étranger, un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion.
Redressement judiciaire	Le cas échéant, copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire. Pour ne pas être exclu, l'attributaire doit bénéficier d'un plan de redressement ou justifier être habilité à poursuivre leurs activités pendant la durée du marché.
Signature de l'acte spécial présenté au stade du dépôt de l'offre (ATTRI 2)	En cas de sous-traitance signature de l'acte spécial présenté au stade du dépôt de l'offre (formulaire ATTRI 2)

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés ci-dessus, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une **déclaration sous serment** ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une **déclaration solennelle** faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Il est joint une **traduction en français** des documents rédigés dans une autre langue remis en application du présent article.

En application de l'article R.2143-15 du code, l'attributaire peut remettre, en remplacement de tout ou

certaines de ces pièces, un certificat d'inscription délivré par l'autorité compétente ou le certificat délivré par l'organisme de certification compétent. Ces certificats indiquent les références ayant permis l'inscription sur la liste officielle ou d'obtenir la certification, ainsi que la classification sur cette liste.

Dans le cas d'un accord-cadre à bons de commande comportant plusieurs prix unitaires, en vue de faciliter les commandes et le paiement des prestations, il est transmis à l'attributaire un BPU au format Excel correspondant à l'outil de gestion financière du CNFPT (Grand Angle) afin qu'il y reporte ses prix.

■ Signature de la candidature et de l'offre

Le candidat proposé à l'attribution du marché est sollicité pour signer sa candidature (le cas échéant, habilitation du mandataire par les cotraitants, attestation de mise à disposition de moyens de tiers) et son offre (acte d'engagement -ou ce qui en tient lieu- joint à la demande du CNFPT et, le cas échéant, réponse(s) aux demandes de précisions) conformément aux prescriptions suivantes :

- Sont fournis les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'opérateur, si la personne signataire n'en est pas le représentant légal.
- En cas de mise à disposition de moyens en application de l'article R. 2142-3 du code, l'attestation signée en bonne et due forme par l'opérateur mettant ses moyens à disposition de l'attributaire. La signature est apposée par un représentant légal ou par une personne habilitée (pouvoirs à fournir le cas échéant).
- En cas de groupement d'opérateurs, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation (si non inclus dans l'acte d'engagement ou ce qui en tient lieu).
- En cas de sous-traitance déclarée dans la candidature ou l'offre de l'attributaire, est à fournir la déclaration de sous-traitance, signée par les représentants légaux de l'attributaire et du sous-traitant ou par des personnes habilitées (pouvoirs à fournir le cas échéant). Le formulaire [ATTR12](#) peut être utilisé.

En cas de signature électronique, les dispositions de l'[annexe 12](#) du code s'appliquent.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude des documents de la consultation, les candidats font parvenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le profil acheteur du CNFPT : <https://cnfpt.marches-publics.info/>. Aucune réponse ne peut être garantie pour les questions posées dans un délai inférieur.

■ Obligations de vigilance

Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse mail durable, redirection automatique, utilisation d'anti-spam...) et doit s'assurer que les messages envoyés par le portail <https://cnfpt.marches-publics.info/>, ne seront pas traités

comme des courriels indésirables.

De manière générale, il incombe à tous les candidats une obligation de vigilance consistant en particulier à prendre connaissance de l'ensemble des messages qui seraient envoyés quels que soient les moyens de communication utilisés et de veiller à répondre dans les formes et délais impartis.

Les candidats ont également l'obligation de faire clarifier toute erreur matérielle, contrariété d'information ou toute ambiguïté qu'ils constatent dans les documents de la consultation en adressant leurs questions via le profil acheteur du CNFPT (<https://cnfpt.marches-publics.info>) ou, à défaut, en s'adressant à la personne désignée dans le règlement de la consultation à cet effet.

■ Données à caractère personnel

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : Les opérateurs économiques sont avisés que les informations collectées dans le cadre de la présente consultation, susceptibles de contenir des données à caractère personnel (notamment : nom, prénom, fonction et coordonnées professionnelles de représentants des candidats ou de personnes pressenties pour l'exécution des prestations), sont exploitées à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi, de traçabilité et d'archivage de la procédure et de ses documents. Les coordonnées peuvent également être utilisées par le CNFPT à des fins de sourçage (dans la limite de la réglementation). Les informations concernant l'attributaire seront également exploitées dans le cadre de l'exécution du marché public à naître aux fins de permettre un bon déroulement des prestations objet du marché.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679 dit « Règlement général sur la protection des données », les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits peut être effectué en premier lieu auprès du service acheteur visé au présent RC, puis, si nécessaire, auprès de la déléguée à la protection des données du CNFPT (donneespersonnelles@cnfpt.fr), et enfin auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne sont jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Le CNFPT s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment celles relevant du secret des affaires.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Recours en contestation de validité du contrat de type « [Tarn-et-Garonne](#) » (du nom de la décision du Conseil d'Etat l'instituant) dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.

Les recours doivent être adressés au tribunal territorialement compétent est fixé conformément aux dispositions de l'article R. 312-11 du code de justice administrative, soit, sauf exception prévue à cet article, celui dans le ressort duquel se trouve le lieu prévu pour l'exécution du contrat.

Site internet : www.conseil-etat.fr/tribunaux-cours/la-carte-des-juridictions-administratives ou [liste](#)
Les coordonnées du tribunal sont disponibles sur le [site du Conseil d'Etat](#).



Documents et liens utiles :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance).
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)